

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 28 JANVIER 2013 A LA CODECOM

Etaient présents : Mesdames STOCKER, CHALOPPE, Messieurs MATTIONI, MULLER, CHAMBRAUD, COLIN, PIERRE, THIRION, GASPARD, LEMAIRE, ROCHER, DAOUZE, HENRIONNET, J-N ARMANINI, VAN HECKE, CARRE, LAVANDIER, CLAQUIN, QUERUEL, DUFOUR, LEROUX, GRANDPIERRE.

Absents : Mesdames et Messieurs CANOVA, FISCHER, INTINS (*excusés, non supplés*), CHÂLONS, PEDRETTI, VARNIER, CAMONIN, DUPONT, MALTHIERY (*non supplés*), BERTHELON, ROMBI (*excusés, supplés*).

Assistaient : Messieurs GAUNY, GAVAZZI, POURRAT.



Jacky LEMAIRE accueille les membres du conseil communautaire et après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 18 h 40.

**MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE DE BRILLON-EN-BARROIS :**

Convention de maîtrise d'œuvre avec la Commune

La construction de ce multi-accueil débutera au cours du premier semestre 2013. Parallèlement à ce projet et selon le souhait de la Commune, la CODECOM fera installer une chaufferie bois collective qui devrait alimenter les bâtiments communaux et la crèche.

Cette chaufferie aura une puissance de 110 kW, sera alimentée par des plaquettes en provenance d'un silo de 45 m3. Pour éviter la déperdition de chaleur due à la longueur des réseaux, elle sera implantée dans le même bâtiment que le multi-accueil.

Comme pour le projet de COUSANCES, il est envisagé de mettre en place une convention de co-maîtrise d'ouvrage afin de faciliter les démarches et de sécuriser le planning d'exécution.

En accord avec la Commune de BRILLON, Jacky LEMAIRE propose que la CODECOM soit désignée maître d'ouvrage opérationnel chargé :

- de l'élaboration et du suivi du marché public
- du suivi du projet architectural et des travaux
- des demandes de subventions
- du financement

La Commune sera associée à ces différentes phases au cours de réunions mensuelles de suivi.

A la réception des travaux, la Commune règlera à la CODECOM le montant des frais relatifs à la construction de la chaufferie et des réseaux (*hormis celui de la crèche*), déduction faite des différentes subventions obtenues.

La Commune restera propriétaire de la chaufferie et facturera à la CODECOM l'énergie consommée par la crèche (*un compteur individuel sera mis en place*). En tant que propriétaire, elle devra assumer les charges et les frais d'entretien inhérents à ce type de chaufferie.

Suite à cet exposé et, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité cette convention et autorise le Président à signer ce document.

## Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montants (en € HT)	Recettes	Montants
Construction bâtiment	468 000	FNADT	100 000
Construction chaufferie	62 000	CAF (10 000 €/place)	150 000
Equipements locaux (fixes)	37 000	Région Lorraine	87 482
Equipements locaux (mobiles)	20 000	GIP (PAA 2013)	174 900
Maîtrise d'œuvre	45 000		
Bureau de contrôle	3 257	Autofinancement	128 095
Mission SPS	2 220		
Frais publication et divers	1 000		
Réseaux secs	2 000		
<b>TOTAL</b>	<b>640 477</b>	<b>TOTAL</b>	<b>640 477</b>

A noter que la Caisse d'Allocations Familiales verse 10 000 €/place au lieu de 14 000 € précédemment.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire valide ce plan de financement et charge le Président d'effectuer les différentes démarches auprès des financeurs potentiels.

### Lancement du marché de travaux

Le Conseil Communautaire autorise le Président à lancer le marché de travaux.

### **RECRUTEMENT DE PERSONNEL AU MULTI-ACCUEIL D'ANCERVILLE :**

Pour l'ouverture de la crèche "Ô comme 3 pommes" et pour en simplifier la gestion, Jacky LEMAIRE rappelle que la CODECOM avait conclu une convention de remplacement/intérim avec le Centre de Gestion pour deux postes d'auxiliaires de puériculture.

L'un des agents en place a présenté sa démission pour raisons personnelles, celle-ci a été acceptée et la CODECOM doit pourvoir à son remplacement très rapidement.

Deux solutions se présentent :

- continuer le partenariat avec le Centre de Gestion
- recruter directement l'agent au sein de la CODECOM

Le Président précise que la seconde solution permettrait d'avoir une gestion directe de l'effectif et présenterait un gain de temps.

Par ailleurs, le rythme de croisière est acquis et les procédures administratives acquises ne devraient pas poser de problème.

Après discussions, le Conseil Communautaire est d'accord à l'unanimité pour que la CODECOM gère directement le recrutement de ce personnel.

Il autorise le Président à embaucher dès que possible, une auxiliaire de puéricultrice à temps complet sur la base du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture.

Il est précisé que, seules les nouvelles candidatures, sont prises en compte.

### **CADEAU DE BIENVENUE AUX NOUVEAUX-NES :**

Sur proposition de la directrice des multi-accueils, Francis LEROUX présente un kit de toilette qui pourrait être adressé aux parents pour chaque naissance d'un enfant.

Cette petite sacoche contenant un flacon de shampoing, un sachet de lingettes, des jouets de bain, un thermomètre de bain ou des petits couverts nous est vendu à 4.50 € l'unité.

La CODECOM comptant environ 150 à 200 naissances par an sur son territoire, il faudrait prévoir un budget d'environ 900 €.

Daniel CLAQUIN et Patrick CHAMBRAUD s'interrogent sur l'intérêt de la CODECOM dans cette démarche.

Francis LEROUX explique que l'objectif est de faire connaître la CODECOM et les différents services qu'elle propose à ses administrés en terme de petite enfance (*relais assistants maternels, multi-accueils, assistance dans la recherche d'un accueil, etc...*).

Un courrier serait adressé à chaque foyer dès lors que la CODECOM est informée d'une naissance à ce foyer.

Les mairies de BAR-LE-DUC et SAINT-DIZIER, ainsi que la P.M.I. ne peuvent nous fournir les avis de naissance, **il est demandé aux mairies de transmettre ces avis au service petite enfance de la CODECOM.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte cette proposition et autorise le Président à commander les kits toilette. Il est précisé que cette opération de bienvenue est un essai et qu'un bilan sera dressé annuellement.

### **SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

La sous-commission S.A.D.D. s'étoffe :

<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUE TITULAIRE</b>	<b>DELEGUE SUPPLEANT</b>
ANCERVILLE	Angelico MATTIONI	Jean-Louis CANOVA
AULNOIS en PERTHOIS	Serge MULLER	
BAUDONVILLIERS	Patrick CHAMBRAUD	
BAZINCOURT sur SAULX	Francis COLIN	Jean-Marie GAUNY
BRILLON en BARROIS	Jean-Noël PIERRE	Christophe CAMONIN
COUSANCES les FORGES	Francis THIRION	Régis DUPONT
HAIRONVILLE	Jacky LEMAIRE	Bernadette FISCHER
JUVIGNY en PERTHOIS	Hugues BERTHELON	<b>Guy ROCHER</b>
LAVINCOURT	Claude DAOUZE	<b>Pierre YUNG</b>
LISLE en RIGAULT	Bernard HENRIONNET	Jean-Noël ARMANINI
MONTPLONNE	Alain ROMBI	
NANT le PETIT	Gaston CARRE	Jean GAVAZZI
RUPT aux NONAINS	Yannick INTINS	Frédéric BASTIEN
SAUDRUPT	Roland LAVANDIER	Thierry LARCELET
SAVONNIERES en PERTHOIS	Daniel CLAQUIN	<b>Marc POURRAT</b>
SOMMELONNE	Pascal QUERUEL	Roland DUFOUR
STAINVILLE	Francis LEROUX	Franck MENONVILLE
VILLE sur SAULX	Dominique GRANDPIERRE	<b>Jean-Claude HAGEN</b>

Le Président informe l'assemblée que la consultation a été lancée et que neuf bureaux d'études ont répondu. La commission d'appel d'offres en a retenu quatre.

Ces bureaux d'études viendront présenter leur méthodologie en détail durant la semaine du 4 au 8 Février prochain. Les propositions financières seront à négocier à ce moment car elles n'étaient pas rendues obligatoires dans le règlement de consultation.

Le 18 Février, la commission d'appel d'offres pourra alors se réunir pour analyser les offres et attribuer le marché.

La validation officielle par le prochain Conseil Communautaire interviendra le 11 Mars 2013.

Une première réunion de la commission S.A.D.D. est prévue le 14 Mars dans les locaux de la CODECOM, l'heure sera précisée dans la convocation.

### **MAISON DE SANTE D'ANCERVILLE - Avenant au lot n° 14 – Electricité**

Le Président rappelle que la CODECOM a agrandi la surface de parking initialement prévue pour 14 places et portée à 23 et qu'il y aurait lieu maintenant, dans une suite logique, d'augmenter les points lumineux.

Il informe les élus que la commission d'appel d'offres s'est réunie préalablement à ce conseil pour examiner la proposition d'avenant faite par le maître d'œuvre, à savoir :

- augmentation de points lumineux (+ 14 505 € HT, soit + 17.13 % par rapport au montant initial du marché).

La commission d'appel d'offres a accepté cet avenant et les membres du Conseil Communautaire suivent cet avis à l'unanimité.

### **ENTRETIEN DES BASSINS DE RETENTION DES E.P. :**

Jacky LEMAIRE rappelle que depuis la réalisation des bassins de rétention des eaux pluviales sur le P.A.E. de La Houquette, la CODECOM a conclu une convention avec la Croix Rouge de REVIGNY pour l'entretien des espaces verts situés autour de ces bassins.

Cette convention est renouvelable chaque année. Les prestations de 2013 sont les suivantes :

- Travaux sans machine : 8.20 €/heure (8.00 € en 2012)
- Travaux avec machine : 10.00 €/heure (9.50 € en 2012)  
(comprend la fourniture du matériel et du carburant nécessaire)

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire acceptent la convention et autorisent le Président à la signer.

### **SCOLAIRE / PERI-SCOLAIRE :**

Jacky LEMAIRE rappelle que la présentation du premier schéma de la réforme territoriale, en Mai 2011, prévoyait la disparition des Syndicats Intercommunaux Scolaires en 2014. A ce titre, un courrier vient d'être adressé à la préfecture pour savoir si ce projet était toujours d'actualité et si les échéances étaient maintenues.

Afin d'anticiper cette réforme et malgré que la CODECOM ne possède pas la compétence scolaire, le Président propose d'organiser une réunion avec les présidents de S.I.S. et les maires des communes possédant encore une école.

Cette réunion aurait pour but d'organiser et d'harmoniser les rythmes scolaires entre les différentes écoles, de rappeler les procédures de la chaîne de restauration et de présenter les formations BAFA pour le personnel périscolaire qui sera concerné par l'organisation et la gestion des temps libres.

Sur ce sujet, Angelico MATTIONI pose le problème de l'encadrement des enfants. Un courrier sera adressé en préfecture pour demander quelle règle s'appliquera durant les temps libres.

Une première réunion est prévue le 5 Mars 2013, l'heure et le lieu seront précisés dans la convocation.

**DOTATION COMPLEMENTAIRE DU G.I.P. OBJECTIF MEUSE :**

Le Président explique aux élus que, pour débloquer la part B de 2011, le Conseil doit constater une utilisation suffisante des fonds qui s'élèvent à 40.00 €/habitant/an.

Les parts A 2010, A 2011 et B 2010 ayant été versées, il propose au Conseil de consacrer la part B 2011 qui s'élève à 200 280 €, à la Maison de Santé de LISLE EN RIGAULT.

Rappel :

<i>Projet</i>	<i>Montant total du projet</i>	<i>Montant affecté</i>
Multi-Accueil ANCERVILLE	264 573.53 €	39 268 €
Bâtiment des Transports T	721 785.90 €	161 012 €
Maison de Santé d'ANCERVILLE	1 280 984.37 €	200 280 €
Maison de la CODECOM	665 425.46 €	100 140 €
Maisons de Santé d'ANCERVILLE et de LISLE EN RIGAULT	3 087 252.37 €	100 140 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte cette proposition et charge le Président de faire le nécessaire pour le déblocage de ces fonds.

**INFORMATION :**

Jacky LEMAIRE informe les membres du Conseil qu'une réunion du S.CO.T. aura lieu le 14 Février prochain de 14 h à 18 h 30 à la salle des fêtes de TRONVILLE.

L'objet de cette réunion est de définir la manière dont le S.CO.T. peut devenir un outil structurant pour l'avenir du territoire en tenant compte du cadre défini par le Grenelle de l'Environnement.

Le Président insiste pour que chacune des communes soit représentée afin de faire entendre la voix de notre CODECOM qui n'était que jusque là peu prise en considération.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 19 h 30.



